

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 9

Absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Séance du 22 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Mathieu BAECHLE, Michel BETIS, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre DEFRANCE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE

Représentés:

Excuses: Michèle MATHIEU

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Ordre du jour :

- Autorisation du Maire pour la signature de baux pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- Présentation du projet et de la convention par la société H2air
- convention de recouvrement avec le SGC de Mirecourt
- Questions diverses :
 - Point sur la maison BRAUX

Objet : Autorisation du Maire pour la signature de baux pour l'installation de panneaux photovoltaïques - 2024 015

Vu la présentation par la société H2Air pour l'installation des panneaux photovoltaïques ;
Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lui donner l'autorisation de signer la convention avec la société H2Air pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la société H2Air pour l'installation des panneaux photovoltaïques.

Objet : SGC Mirecourt - convention de recouvrement des créances locales - 2024 016

Vu la proposition de convention partenariale de sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales du SGC de Mirecourt ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils l'autorise à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales du SGC de Mirecourt

Questions diverses

Maison BRAUX

Suite à l'avancement de l'étude de l'ANCT, au rendu de la 1^{ère} phase et à l'incendie de la maison mitoyenne il a été sollicité à la DDT de prendre son temps pour la suite à donner à ce projet : Pour l'heure, les membres du conseil, et moi-même, nous trouvons le rendu léger, avec des constats dont nous avons connaissance de longue date (sur l'état vétuste des installations, des menuiseries, des revêtements de sols...). Peu de nouveautés également coté financements. Les idées de restaurant et résidence d'artistes sortent des objectifs de la Commune. Nous sommes d'accord avec la conclusion (p43), qui indique qu'il faut préciser les besoins pour que l'étude de faisabilité soit pertinente. Cette étude ANCT est une opportunité pour la Commune. Vu son coût, elle doit apporter de la plus-value. Les entretiens avec les interlocuteurs du secteur social/autonomie... vont-ils bien être menés par le bureau d'études ? La Commune peut difficilement se positionner correctement sans ces avis.

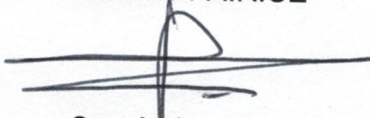
Jeudi 18-07, la maison mitoyenne (de la Maison Braux) a malheureusement connu un incendie important : la charpente a quasi intégralement brûlée et la Maison Braux est endommagée. Suite au passage de Mr PACHOT le 19 juillet dernier et sous ses précieux conseils, une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur, un cabinet d'expertise a été sollicité, il s'est rendu sur les lieux ce jour, nous devons appliquer immédiatement des mesures conservatoires, nous avons donc pris approche auprès d'un couvreur à Charmes.

Pour ces deux raisons, nous souhaitons donc que la phase 2 de l'étude ne soit pas engagée dans l'immédiat, le temps que :

- nous y voyons plus clair sur l'état actuel du bâtiment,
- des éléments aient pu être récoltés auprès des partenaires, comme discuté le 11/07.

Fin de séance 21h10

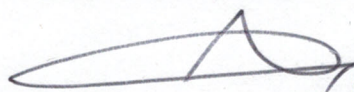
Maxime FAIRISE



Secrétaire de séance

Fait à Avrainville,
le 25/07/2024

Michel FORTERRE



Maire de AVRAINVILLE

